

URVILLE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



inondation lente



transport de
marchandises
dangereuses



tempêtes



cavités
souterraines

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la
sécurité civile.***

*« Toute personne concourt par son comportement à la
sécurité civile. »*

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Malgré que notre commune ne soit pas répertoriée dans le Dossier Départementale des Risques Majeurs (DDRM) de l'Aube comme étant soumise à un risque majeur, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pouvons être confrontés : inondation, mouvement de terrain, tempête, canicule, transport de matières dangereuses mais aussi risque sanitaire (pandémie grippale ou autre).

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'état vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire

Qu'est-ce qu'un **risque** ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs type de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)
etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



l'événement : l'aléa



les enjeux



le risque

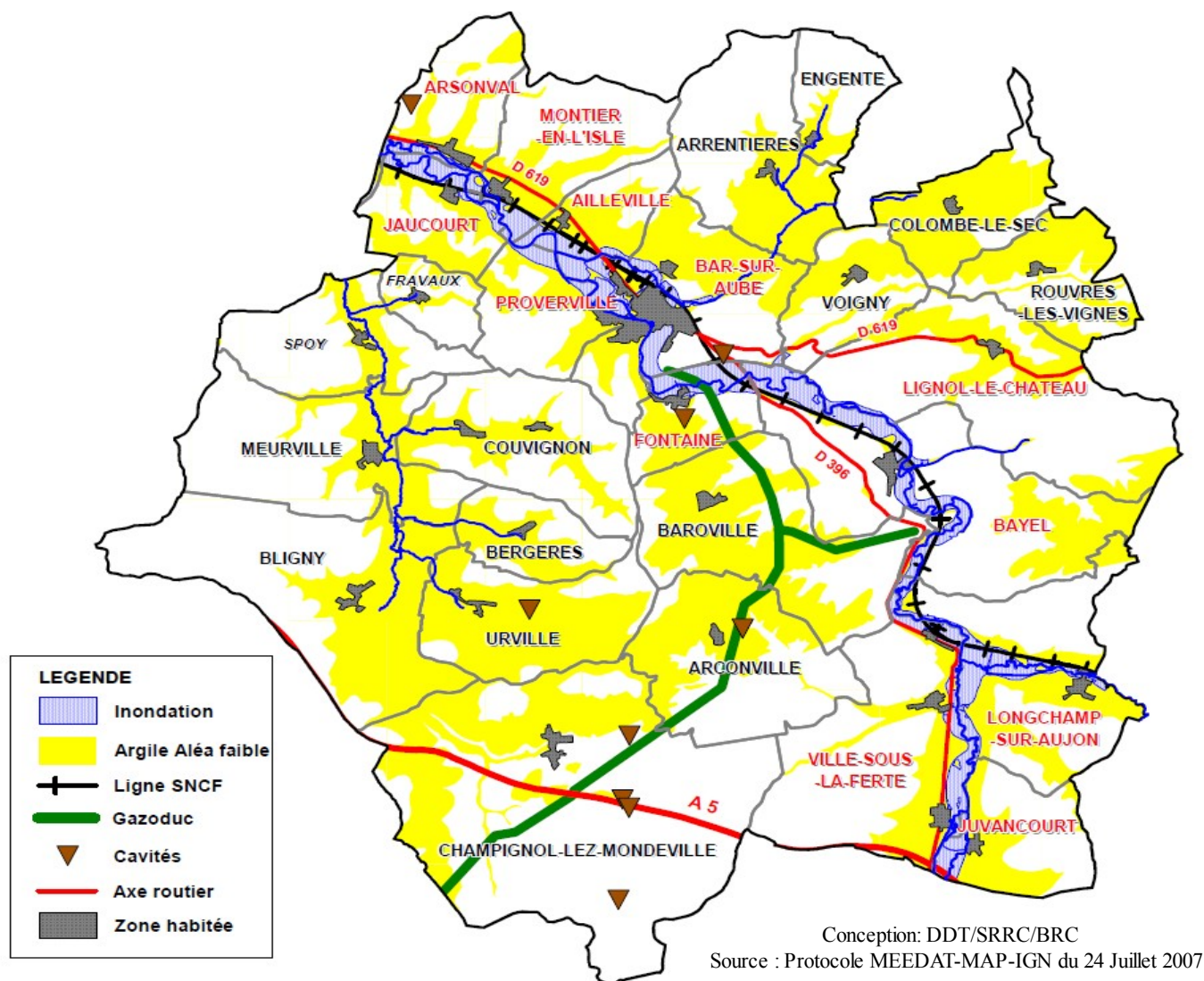
Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune **d'Urville** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Communauté de Communes de la région de Bar sur Aube



Carte des risques majeurs présents sur la CCRB

Une réflexion menée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

La quasi totalité des communes de la CCRB a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

12 d'entre elles, de part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé en 2009 sur leur commune, ont l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document

d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Toutefois, 13 autres communes ont voulu participer à cette réflexion.

Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, ces communes se trouvent aujourd'hui mieux armées pour faire face à d'éventuels évènements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

A URVILLE, à quels risques sommes-nous exposés?



- **La présence d'argiles dans les sols**, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
- **La présence d'une cavité souterraine** qui peut entraîner un affaissement du sol voir un effondrement complet de celui-ci.
- **Le risque de coulées de boues**: la nature du terrain et l'occupation des sols sur la commune d'Urville font que cette dernière est particulièrement exposée aux risques de ruissellement et d'érosion des sols pouvant entraîner la formation de coulées de boue.

A notre la présence du ruisseau « **Le Requin** », qui en cas de fortes pluies, peut provoquer des débordements. De la même manière, vous n'êtes pas à l'abri d'un éventuel **renversement de camions transportant gaz ou fioul** lorsque ceux-ci viennent livrer sur la commune.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

Le risque météorologique : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.

Le risque sanitaire : pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

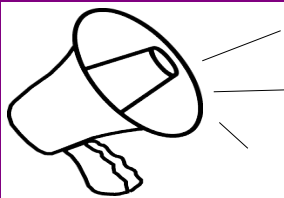
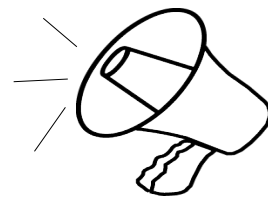


Schéma d'alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

↳ **Le territoire communal a été divisé en secteurs**

↳ **Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur**

↳ **L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)**

TOC TOC



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

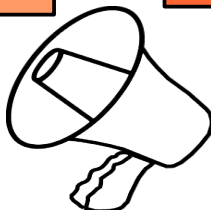
Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes
complémentaires
seront données par
porte-voix**



**POINT DE RASSEMBLEMENT
Place ARMAND**

Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Urville

Le risque principal est lié aux camions qui viennent livrer sur la commune. Bien que le passage soit peut fréquents, vous pouvez tout de même être confrontés à un accident de ce type.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.



Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C.**, **Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



Plus d'infos:

<http://www.andra.fr/>

« classement du transport des matières dangereuses »

Le centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys

Urville est également située à proximité du centre de stockage de Soulaines. La commune peut donc être concernée par un accident de transport de matières faiblement radioactives qui y sont acheminées pour traitement.

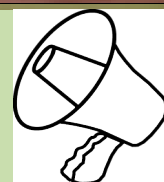


transport de
marchandises
dangereuses



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI



Prenez connaissance
des consignes de mise à
l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs
pompiers: 18,
police/gendarmerie:17;
112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à
déplorer, ne les déplacez
pas, sauf en cas
d'incendie.

Si le véhicule ou le
réservoir prend feu ou
dégage un nuage toxique,
éloignez-vous de l'accident
d'au moins 300m et
mettez-vous à l'abri dans
un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment
le plus proche, fermez
toutes les ouvertures et
les entrées d'air, arrêtez
ventilation et
climatisation.

Eloignez-vous des
portes et fenêtres, ne
fumez pas, ne
provoquez pas de
flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio
(Champagne FM Troyes
97.5).

N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.
Celle-ci est dotée d'un
**Plan Particulier de
Mise en Sécurité (PPMS)**
face aux risques
majeurs, qui prévoit la
prise en charge des
enfants.

Ne téléphonez pas.
Lavez-vous en cas
d'irritation, et si possible
changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin
d'alerte ou sur ordre
d'évacuation.

Les bons réflexes !



Enfermez-
vous dans
un
bâtiment



Bouchez
toutes les
entrées d'air



Ecoutez la
radio



Ne
téléphonez
pas



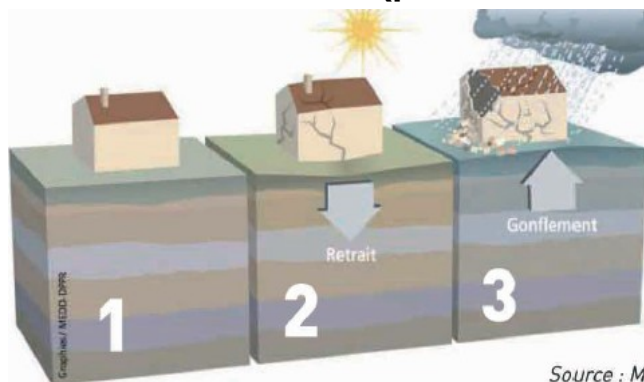
Ni flammes
ni
cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école

Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Urville

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

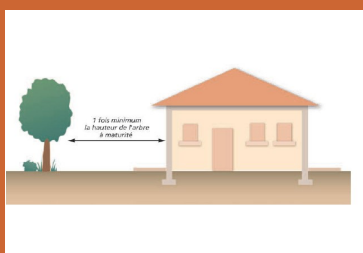
La majeure partie du territoire est concerné par un sol argileux (voir carte annexe p.18).

Les mesures de prévention

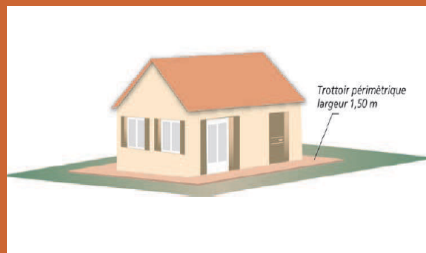
Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



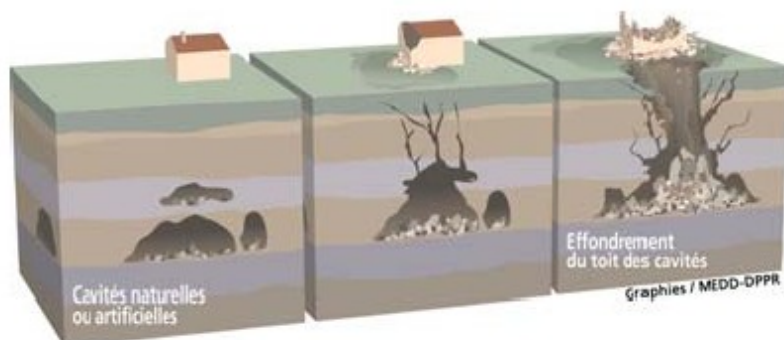
Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



Une cavité naturelle est présente à Urville : la « Perte du Val Heseron » (voir carte annexe p.18).

Les mesures de prévention

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site www.bdcavites.net. Ce site permet pour chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

A FAIRE DES AUJOURD'HUI

- ◆ Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- ◆ Coupez l'électricité et le gaz.
- ◆ Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.

- ◆ Eloignez-vous de la zone.
- ◆ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ◆ Appelez les services de secours.

APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ◆ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

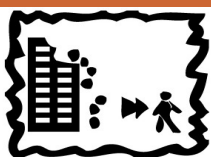
- ◆ Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- ◆ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

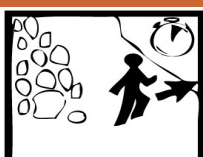
Les bons réflexes !



**Coupez
électricité et
gaz**



**Evacuez les
bâtiments
endommagés**



**Eloignez-vous
immédiatement**



**N'entrez pas
dans les
bâtiments**





Risque inondation et coulée de boue

Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h en régions montagneuses.



Le risque à Urville

Urville est une commune rurale à forte dominante agricole.

La transformation de l'usage des terrains (plantation de vignes, de cultures, ou simplement défrichement) peut accroître les **risques de ruissellement et de coulées de boue** à l'occasion d'épisodes de pluviométrie de longues durées ou exceptionnels.

Le ruisseau Le Requin peut, quant à lui, déborder en cas de fortes pluies. Vous trouverez ici les bons réflexes à avoir pour limiter les conséquences de cet incident.

Évènements passés :

Type de catastrophe	Début le	Fin le
Inondations et coulées de boue	13/05/1985	15/05/1985
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr,

Auprès des DDT et
Chambre d'Agriculture

Les mesures de prévention

Il existe différentes façons d'utiliser le sol pour limiter les impacts de coulées de boue. Notamment :

- **Végétaliser les cultures et mettre en place des bandes enherbées,**
- **Orienter les cultures perpendiculairement à la pente,**
- **Créer des talus ou fossés,**

Ceci permet de favoriser la stabilité des sols et de rendre compatible l'expansion de l'activité agricole avec le développement urbain.

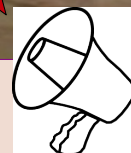
L'organisation de la commune face à l'ensemble des risques est décrite dans le **Plan Communal de Sauvegarde**, consultable en Mairie.



Coulées de boue



**Alerte par porte à
porte. Consignes
complémentaires
par porte voix.**



Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque de coulée de boue.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA COULEE DE BOUE

A l'annonce de son arrivée

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par la boue.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque elle est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



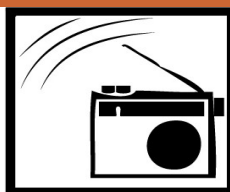
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Urville

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune d'Urville est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



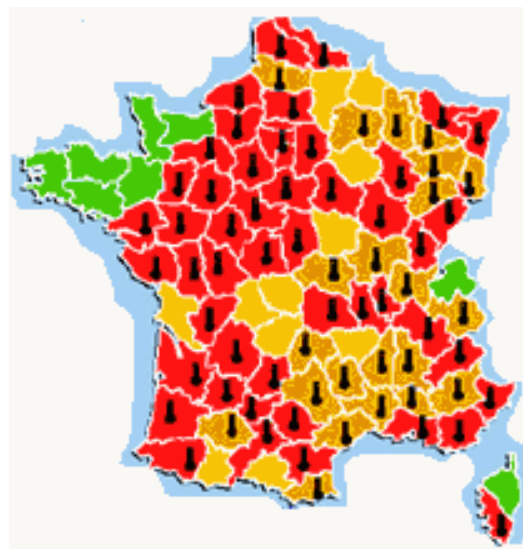
Pluie-inondation



Canicule



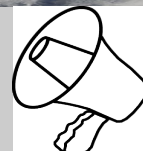
Orages





**Alerte par porte à
porte. Consignes
complémentaires
par porte voix.**

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

♦ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

♦ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
♦ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

♦ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
♦ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
♦ Ne vous abritez pas sous les arbres.
♦ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
♦ Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

♦ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
♦ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



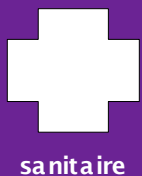
Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risque sanitaire : pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Urville

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune **d'Urville** est exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention

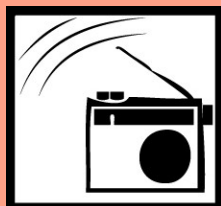
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



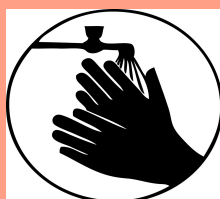
Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

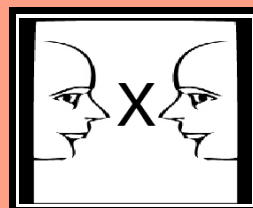
Les bons réflexes !



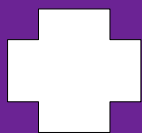
Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade



sanitaire

Risque sanitaire : canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



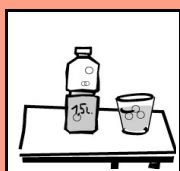
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

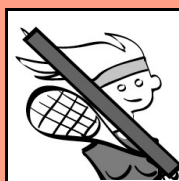


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.

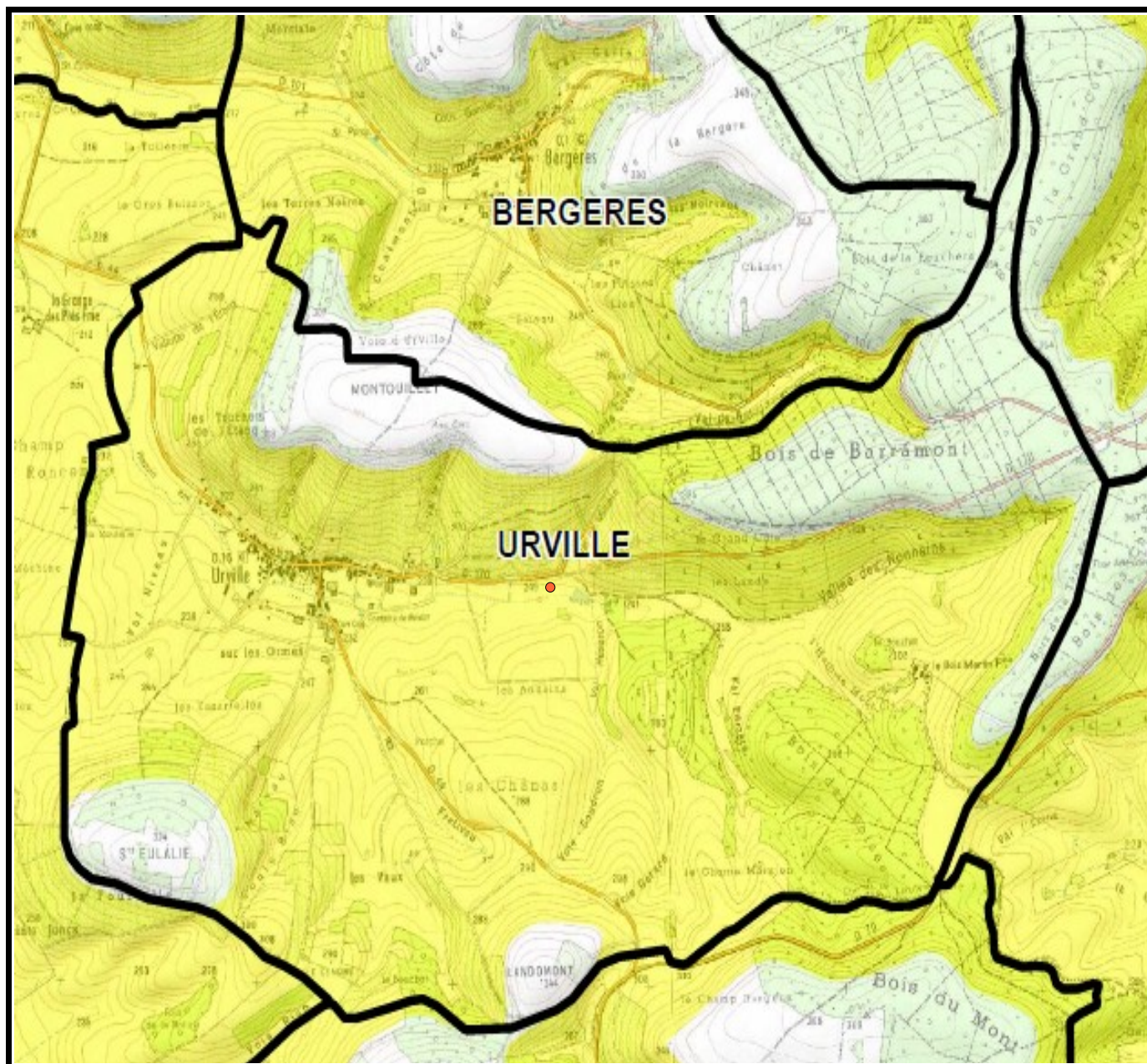


Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Annexe : Le risque mouvement de terrain à Urville



Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune d'Urville

LEGENDE

Zone d'aléa retrait gonflement

 Présence d'argiles. Aléa faible.

 Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait gonflement.

 Limites de commune.

 Cavité.

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN-BRGM/RP-56710-FR
du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Les numéros utiles

Mairie d'Urville.....03 25 27 44 43

Sous Préfecture de l'Aube :

Bar sur Aube03 25 27 06 19

Préfecture de l'Aube :

Troyes03 25 42 35 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube..... 03 25 92 53 10

- Siège DDT : Troyes 03 25 71 18 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

Pompiers18 (portable 112)

Police/gendarmerie17

SAMU15

GDF 0 810 433 080

EDF 0 810 333 080

Conseil Général

Centre routier0800 12 10 10

[http://www.cg-aube.fr :
transport/routes](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)

Météo France 08 92 68 02 80

www.meteo.fr

Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et **CANAL 32**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

- <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante
de neige



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



cavités
souterraines



tempêtes



glissements
de terrain



inondation lente



stockage de gaz